

MARDI 16 FÉVRIER

## Grand Lieu Communauté créé son Comité consultatif et lance un appel à candidatures



En ce début de mandat, les élus de Grand Lieu ont fait le choix de créer un Comité consultatif pour renforcer la participation citoyenne à l'échelle communautaire. Les habitants du territoire souhaitant s'engager au sein de cette nouvelle instance sont invités à déposer leurs candidatures jusqu'au 23 mars.

### Qu'est-ce que le Comité consultatif ?

Cette nouvelle instance de participation permettra aux citoyens qui le souhaitent de jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des décisions et d'éclairer les choix des élus. Cette assemblée sera composée de 38 bénévoles dont 29 représentants de la société civile et de 9 élus issus des communes membres de Grand Lieu Communauté. Plusieurs temps de travail et d'échange seront proposés chaque année sur des thématiques liées au développement, à l'aménagement, à l'environnement ou aux services publics proposés aux usagers.

*« Nous souhaitons associer davantage les citoyens aux décisions prises à l'échelle de Grand Lieu. Le Comité consultatif sera un outil précieux pour recueillir le vécu quotidien et les expériences des habitants du territoire. Ces témoignages alimenteront de nouvelles réflexions mais aussi les projets de demain. J'invite tous les citoyens souhaitant s'impliquer dans cette instance à déposer leurs candidatures. »*

Johann BOBLIN, Président de Grand Lieu Communauté

## Un mois pour candidater

Les personnes intéressées peuvent retirer le dossier de candidature sur [www.cc-grandlieu.fr](http://www.cc-grandlieu.fr) et le retourner complété avant le 23 mars prochain :

- par mail à [grandlieu@cc-grandlieu.fr](mailto:grandlieu@cc-grandlieu.fr)
- par courrier postal : Grand Lieu Communauté, 1 rue de la Guillauderie - Parc d'Activités de Tournebride, 44 118 LA CHEVROLIÈRE
- ou à l'accueil de Grand Lieu Communauté.

Un tirage au sort sera réalisé le vendredi 26 mars et les candidats retenus seront avertis par mail à compter du 31 mars.

Le Comité consultatif se veut représentatif de la société civile et paritaire. Pour y participer, il est nécessaire de résider sur le territoire ou d'être membre d'une structure implantée à Grand Lieu. Les volontaires devront s'engager sur toute la durée du mandat, soit jusqu'à 2026.